



Compte-rendu de la réunion Du Conseil Municipal du 08 Avril 2025

27 Conseillers étaient Présents ou Représentés (07 Procurations : M.L. CASTELLI, F. DEMUYNCK, F. LUCIANI, A. ORSINI, N. PULICANI, M.C. RUIZ,) et 02 conseillers étaient Absents : J.T. ALBERTINI, E. BAGHIONI.

Le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal, et avoir désigné Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI comme Secrétaire de Séance, ouvre la session.

Point n° 1 : Finances Communales

25-04/031 – Vote des taux d'imposition et des taxes directes locales 2024 (Etat 1259) :

- **Le Conseil, à l'unanimité** des membres présents et représentés, *décide* d'appliquer les taux suivants, pour l'année 2025 :
- | | |
|---|-----------|
| - Taxe Foncière (bâti)..... | : 32,12 % |
| - Taxe Foncière (non bâti) | : 67,77 % |
| - Taxe d'Habitation..... | : 31,91 % |
| - Contribution Foncière des Entreprises.... | : 20,28 % |

25-04/032 – Adoption des AP/CP pour les exercices 2025 et suivants :

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Adopte* la proposition de son Maire, *Décide* de procéder aux réajustements des AP/CP pour les années 2024/2027 tels que définis dans la délibération.

25-04/033 – Affectation du Résultat 2024 de la Commune :

- Le Conseil, *Affecte à l'Unanimité* des membres présents et représentés, le Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tel que proposé.

25-04/034 – Adoption du Budget Primitif 2025 :

- **Le Budget Primitif 2025 de la Commune** est *adopté* en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, *à la Majorité* des membres présents et représentés, **par 22 voix Pour, et 5 Abstentions** (*V. BORROMEÏ, M. L. CASTELLI, F. DEMUYNCK, P. RINIERI et M. SIMEONI*), tel que présenté et annexé à la délibération.
En Dépenses de Fonctionnement au chapitre 65 : Subventions aux Associations : Adopté à l'Unanimité.

25-04/035 – Attribution de subventions aux Associations :

- **Le Conseil, Décide à l'Unanimité** des membres présents et représentés, *d'attribuer* la somme de **254 600,00 €** aux associations répertoriées dans le listing joint à la délibération et *dit* que cette somme sera inscrite au chapitre 65 du budget général de la Commune 2024.

25-04/036 – Adoption d'un plan de financement : Acquisition de trois véhicules pour les besoins des Services Techniques

- **Le Conseil, à l'Unanimité** des membres présents et représentés, *Adopte* le plan de financement relatif à l'acquisition de trois véhicules pour les besoins des Services Techniques comme suit : Montant H. T. de l'investissement : **130 000,00 €**.
✓ Aide sollicitée : Collectivité de Corse (50 %) : **65 000,00 €** et Part Communale (50 %) TVA en sus : **65 000,00 €**.

Point n° 2 : REGIE DE L'EAU

25-04/037 – Affectation du Résultat 2024 :

- Le Conseil, Affecte à l'unanimité des membres présents et représentés, le Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tel que proposé.

25-04/038 – Adoption du Budget Primitif 2025 :

- Le Conseil Adopte le Budget Primitif 2025 de la Régie de l'Eau en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, à l'Unanimité des membres présents et représentés, avec 27 voix Pour, tel que proposé et annexé à la délibération.

Point n° 3 : REGIE DU PARKING TUFFELLI

25-04/039 – Affectation du Résultat 2024 :

- Le Conseil Affecte à l'Unanimité des membres présents et représentés le Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tel que proposé.

24-04/040 – Adoption du Budget Primitif 2025 :

- Le Conseil Adopte le Budget Primitif 2025 de la Régie du Parking Municipal « Tuffelli » en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, à l'Unanimité des membres présents et représentés, avec 27 voix Pour, tel que proposé et annexé à la délibération.

Point n° 4 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24-04/041 – Participation à la consultation de mise en œuvre de la convention de participation portant sur le risque « SANTÉ » à destination des employeurs publics et agents au 01^{er} janvier 2026 :

- Le Conseil, Monsieur Philippe GHIONGA se retirant et ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte la proposition de son Maire ; Autorise le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de la Haute-Corse pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour notre compte une convention de participation pour le risque « SANTÉ » à destination des employeurs publics et agents à compter du 01^{er} janvier 2026, auprès d'une union, mutuelle, organisme de prévoyance ou d'assurance agréés, conformément à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et à l'avis du Comité Social Territorial ; Précise que la participation à la consultation n'imposera pas à la Commune de Corte d'adhérer au contrat.

Point n° 5 : GESTION DU DOMAINE COMMUNAL

24-04/042 – Acquisition Foncière de la Commune de Corte auprès d'ERILIA pour l'aménagement de la « Voie Douce » et du quartier LOGIREM I :

- Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, *Adopte* la proposition de son Maire, *Autorise* le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée, Section AK n° 553, d'une contenance de 66 ares 77 centiaires cédée par la Société ERILIA au prix de 1 € symbolique (un euro) ; *Dit* que les frais inhérents à cette acquisition sont à la charge de la Commune ; *Autorise* son Maire à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette acquisition et à formaliser toute démarche ; *Ajoute* que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget de la Commune (programme 1136 – Chapitre 21).

24-04/043 – Acquisition par la Commune d'un appartement pour les besoins des Services Techniques :

- Le Conseil, Madame Christiane FRANCESCHINI se retirant et ne prenant pas part au vote, A la majorité des membres présents ou représentés, *Par 21 voix « Pour » et 5 « Abstentions »* (V. BORROMEI, ML CASTELLI, F. DEMUYNCK, P. RINIERI, M. SIMEONI), des membres présents et représentés, *Adopte* la proposition de son Maire ; *Autorise* le Maire à procéder à l'acquisition d'un appartement, appartenant à la SCI CONCA, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble cadastré Section AE n° 182 et 193, 5 Avenue Jean Nicoli -Immeuble Conca-1-20250 CORTE - portant le lot n° 18 pour une superficie de 37,74 m² habitables composé d'un séjour avec coin cuisine aménagée, une chambre, une salle d'eau avec WC incorporés, vendu avec son stationnement, portant le lot 48, au prix de 134 000,00 €, dont 4 000,00 € TTC au profit de l'agence CASANOVA IMMOBILIER en charge des négociations ; *Dit* que les frais inhérents à cette acquisition sont à la charge de la Commune ; *Autorise* son Maire à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette acquisition et à formaliser toute démarche ; *Ajoute* que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget de la Commune (programme 1136 – Chapitre 21).

25-04/044 – Admission en non-valeurs pour l'exercice 2025 :

- Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, *Adopte* la proposition du Maire telle que présentée, *Autorise* son Maire à admettre en non-valeurs, au chapitre 654 du Budget Général de la Commune, les titres tels que présentés sur l'état joint à la délibération, pour lesquels la procédure de recouvrement ne peut aboutir, pour un montant total de **40 879,78 €**.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Corte, le 08 avril 2025

Le Maire

Dr. Xavier POLI



La Secrétaire de Séance

M. Marc-Marie GUGLIELMI

